



L'amicale

Chênée, la 24.08.2026

Madame, Monsieur, Chers parents,
Chers élèves,

Concerne : règlement location des casiers

Réf. Casier/2026/001

L'Amicale de l'Athénée de Chênée met en location les casiers dont elle est propriétaire.

Le montant d'une location est de 20€ si un élève le loue seul, 10€ si l'élève le partage avec un/une condisciple. Nous incitons les élèves à choisir cette possibilité.

Chaque élève reçoit une clé de casier pour laquelle il doit avancer la somme de 25€. Ce montant est remboursé en fin d'année sur le compte dont le numéro est mentionné sur le règlement de location.

Si votre enfant est intéressé, que devez-vous faire ?

1. Chargez dès le début du mois de septembre la somme de 45€ (20€ de location et 25€ de caution) si votre enfant loue son casier seul, 35 € (10 € de location et 25€ de caution) si votre enfant partage son casier avec un condisciple. Cette somme est à virer sur le **compte B : BE76 1325 4574 6895** en mentionnant uniquement la communication structurée liée au TAG ;
2. Le jour de la distribution des casiers – votre enfant est prévenu par son éducateur/trice – il doit se munir
 - o De son tag approvisionné de 45 ou de 35 € ;
 - o Du règlement pour la location d'un casier, dûment complété et signé.

ATTENTION :

1. Il n'y a qu'un seul jour pour la distribution des casiers et nous ne les louons pas aux élèves qui soit n'ont pas de tag, soit dont le tag n'est pas approvisionné, soit n'ont pas le règlement signé et complété.
2. Le remboursement de la caution est effectué en fin d'année scolaire lorsque la clé a été rendue à la date précisée, et que le casier est propre et en ordre.
3. Nous ne sommes pas responsables d'une erreur dans le numéro de compte communiqué pour le remboursement de la caution.

Règlement pour la location d'un casier

1. Les casiers sont la propriété de l'ASBL « Amicale de l'Athénée de Chênée ».
2. L'élève s'engage à maintenir le casier propre et en bon état, à n'y commettre aucune dégradation d'aucune sorte, à n'y coller aucun autocollant, à ne pas y entreposer de la nourriture.
3. L'ASBL « Amicale de l'Athénée de Chênée » loue les casiers aux élèves de l'ARC aux conditions suivantes :
 - a. La location est de 20 euros par an ;
 - b. Un casier peut être loué par deux élèves, chacun payant alors 10 euros ;
 - c. Une caution est demandée pour la clé : elle est de 25 euros par an.
4. Remboursement de la caution :
 - a. Le casier doit être restitué propre, vide et n'ayant subi aucune dégradation.
 - b. La clé doit être rendue, selon l'horaire communiqué aux élèves, à votre éducateur dans une enveloppe mentionnant vos coordonnées. M. Crommen se chargera de vérifier l'état du casier, en informera la trésorière de l'ASBL qui procèdera alors au remboursement de la caution.
 - c. En cas d'absence d'anneau ou de jeton, nous retiendrons 5€ sur la caution (5€ pour l'anneau ET 5€ pour le jeton).
5. Le récépissé ci-dessous doit être complété, signé par l'élève et ses parents et donné au responsable au moment de la distribution des clés.
6. **Il n'y aura pas de remboursement de caution au-delà du 3 juillet.**
7. L'ASBL « Amicale de l'Athénée de Chênée » n'assure pas le contenu du casier et ne se tient pas pour responsable des objets qui y sont déposés.
8. En cas de dégradation ou si l'élève a perdu ou cassé la clé, l'élève est tenu de le signaler le plus rapidement possible à M J.-F. CROMMEN; **un courrier sera adressé aux parents qui s'engagent à régler la facture endéans les 8 jours.**
9. En cas de départ anticipé d'un élève, ce dernier est prié de vider son casier et de rapporter la clé à l'Econome de l'ARC. Après vérification de l'état du casier, la trésorière de l'Amicale procèdera au remboursement de la caution.

Talon à compléter en **MAJUSCULES UNIQUEMENT**
et à remettre à Monsieur TEFNIN lors de la distribution des clés en septembre.

NOM et Prénom de l'élève	
Classe de l'élève	
Numéro de la clé	
NOM et Prénom de la personne responsable	
N° de compte IBAN pour le remboursement de la caution	BE -- - - - - - - - - -

J'ai lu et j'accepte les conditions de la location d'un casier par l'ASBL « Amicale de l'Athénée de Chênee » contenu dans le courrier ayant pour référence « Réf. Casier/2026/001 ».

Je m'engage à me rendre au casier le matin, à la récréation, sur le temps de midi ou en fin de journée, **mais jamais durant l'intercours.**

Date :

L'élève

La personne responsable